

# METAMORPHOSES DES SOCIETES

## « INEGALITE – INEGALITES »

### INEG

### Édition 2012

Date de clôture de l'appel à projets  
**10 AVRIL 2012 à 13h00 heure de Paris**

Adresse de publication de l'appel à projets  
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/INEG-2012>

### MOTS-CLES

Acteurs; bien-être; capacités; croissance; croyances; cultures; différences; dynamiques interculturelles; éducation; emploi; équité; espaces; expériences; genre; générations; imaginaires; institutions; justice; mesures; modèles économiques; organisations; parcours; pauvreté; perception; politiques publiques; récit; redistribution; régimes d'inégalités; représentations; ressources; richesses; santé; territoires; travail; vulnérabilités.

## **DATES IMPORTANTES**

### **CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS**

Les propositions de projets doivent être soumises sur le site internet de soumission de l'ANR dont l'adresse est indiquée sur le lien de la page 1 impérativement avant la clôture de l'appel à projets :

**LE 10 AVRIL 2012 A 13H00 (HEURE DE PARIS)**

(voir § 5 « Modalités de soumission »)

### **DOCUMENT SIGNÉ ET SCANNÉ**

Chaque partenaire devra attester de sa participation à la proposition en signant son document administratif et financier. Celui-ci est généré après clôture de l'appel à partir du site de soumission de l'ANR. Une fois scanné au format PDF, le coordinateur devra déposer l'ensemble des documents administratifs et financiers signés sur le site de soumission au plus tard :

Le 24 Avril 2012 à 13h00 (heure de Paris)

(voir § 5 « Modalités de soumission »)

## **CONTACTS**

Questions techniques, scientifiques et financières

Maëlle Sergheraert

01 73 54 82 46

[maelle.sergheraert@agencerecherche.fr](mailto:maelle.sergheraert@agencerecherche.fr)

RESPONSABLE L'APPEL A PROJETS INEGALITES

Isabelle Généau de Lamarlière

[isabelle.geneau@agencerecherche.fr](mailto:isabelle.geneau@agencerecherche.fr)

RESPONSABLE DE PROGRAMME METAMORPHOSES

Jean-Claude Rabier

[jean-claude.rabier@agencerecherche.fr](mailto:jean-claude.rabier@agencerecherche.fr)

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/reglement-modalites-attribution-aide.pdf>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	<b>4</b>
1.1. Contexte.....	4
1.2. Objectifs du programme .....	4
1.3. Objectifs de l'appel à projets .....	4
<b>2. AXES THEMATIQUES</b> .....	<b>6</b>
2.1. Axe thématique 1 : La question des inégalités .....	6
2.2. Axe thématique 2 : Genèse et dynamique des inégalités.....	9
2.3. Axe thématique 3 : Espaces et lieux des inégalités.....	11
2.4. Axe thématique 4 : Individu, société, institution .....	12
2.5. Axe thématique 5 : Perception et représentation des inégalités .....	17
<b>3. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJETS</b> .....	<b>20</b>
3.1. Critères de recevabilité.....	22
3.2. Critères d'éligibilité .....	22
3.3. Critères d'évaluation .....	23
3.4. Critères de sélection.....	24
3.5. Recommandations importantes.....	24
<b>4. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LE FINANCEMENT</b> .....	<b>26</b>
<b>5. MODALITES DE SOUMISSION</b> .....	<b>27</b>
5.1. Contenu du dossier de soumission .....	27
5.2. Procédure de soumission .....	27
5.3. Conseils pour la soumission .....	28
5.4. Modalités de soumission particulières pour la demande de labellisation par un pôle de compétitivité .....	29
<b>6. DISPOSITIONS GENERALES ET DEFINITIONS</b> .....	<b>30</b>
6.1. Financement de l'ANR .....	30
6.2. Obligations règlementaires et contractuelles .....	31
6.3. Dispositions complémentaires .....	32
6.4. Définitions relatives aux différentes catégories de recherche .....	34
6.5. Définitions relatives à l'organisation des projets.....	35
6.6. Définitions relatives aux structures .....	35
6.7. Autres définitions.....	36

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

### **1.1. CONTEXTE**

Dans un environnement marqué à la fois par de nouvelles formes d'échange, d'interdépendance et de différenciation entre les cultures et par certaines formes de globalisation des modes de vie et de pensée, l'étude des sociétés et des cultures dans leurs transformations et dans leur invariance prend une actualité particulière. La compréhension des phénomènes en jeu, qu'ils se situent sur les plans politique, social, économique ou culturel, nécessite une mise en perspective historique, l'étude des processus aux différentes échelles - micro et macro -, l'analyse de la pluralité des contextes et celle des perceptions que les individus, les groupes et les sociétés peuvent en avoir.

### **1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

La mise en œuvre d'un programme thématique pluriannuel « Métamorphoses des sociétés », destiné à l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales, doit permettre à la fois de conserver un questionnement sur le moyen terme autour des métamorphoses des sociétés et de proposer chaque année un ou des thèmes de réflexion privilégiés. Cette durée doit notamment permettre d'accumuler les connaissances, de multiplier les regards et les interrogations théoriques, de favoriser la coopération entre les chercheurs et les échanges entre les différentes problématiques.

Ce programme s'adresse à toutes les disciplines des sciences humaines et sociales.

Le programme propose, pour l'année 2012, un deuxième appel à projets sur le thème : « Inégalité – Inégalités ».

### **1.3. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS**

Le contexte économique mondial est marqué par des évolutions à la fois rapides et contradictoires qui concernent l'organisation des marchés et de la production, la redistribution des zones d'emploi et des revenus. La crise financière récente a entraîné une augmentation du chômage et certains scénarii font valoir que les économies développées pourraient connaître une période de croissance lente, voire très lente, pour les années qui viennent. Les inégalités semblent s'étendre, se creuser et se transformer, tant au sein des pays industriels qu'au sein des pays émergents et entre pays riches et pays pauvres. Si ces inégalités reposent sur un socle ancien, de nouveaux facteurs contribuent à leur évolution : vieillissement démographique, migrations et mobilités, urbanisation, changement des modes de vie, rapport à la santé, modification du rôle des institutions. Autant d'éléments qui conduisent à réinterroger le rôle des différents contextes économiques, sociaux, culturels, idéologiques, les liens entre croissance et inégalité, les formes de redistribution, les politiques et les mesures adaptées et plus largement les formes de justice et de cohésion sociale qui peuvent assurer le plus grand bien-être aux populations dans des sociétés en mutation.

La question des inégalités est importante pour la compréhension de l'évolution des modèles sociaux, comme de l'économie globale, ainsi que pour interroger les conceptions de

la justice sociale, de l'équité inter et intra-générationnelle, du rôle des politiques publiques et plus largement les conditions de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ».

L'appel à projets « Inégalité – Inégalités » couvre d'une part le champ de la compréhension des dynamiques de production, de régulation, de transformation, de perception des différentes inégalités, qu'elles concernent les revenus, les patrimoines, l'emploi, l'éducation, la justice, la culture, la santé, l'environnement, le genre, l'accès aux services, aux soins, au logement ou tout autre aspect de la vie individuelle ou sociale. Il offre d'autre part l'occasion d'interroger de manière originale la façon de penser l'inégalité.

Cet appel à projets a pour objectifs principaux de :

- Favoriser une compréhension des processus d'agrégation, de structuration des inégalités aux différentes échelles micro et macro ;
- Dépasser les approches fragmentées et susciter l'émergence de démarches intégrées, y compris pour la production d'indicateurs et la valorisation des données d'enquêtes existantes, en particulier issues de la statistique publique ;
- Encourager les approches comparatives qui s'appuient sur des études de variations et de permanences dans le temps et dans l'espace ;
- Questionner la pertinence du choix des catégories, des données, des indicateurs et les modalités de leur construction et de leur utilisation ;
- Mettre en perspective les modèles utilisés pour appréhender les inégalités ;
- Stimuler le renouvellement des méthodes, des approches, des objets, des terrains, des théories.

Les projets de recherche impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation de corpus et de bases de données portant sur des thématiques relevant de l'appel à projets sont éligibles<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les projets s'appuyant sur des corpus et des bases de données devront veiller : à développer une véritable recherche autour des corpus mis à disposition ; à préciser le contenu des documents et justifier les choix opérés sur le plan qualitatif et quantitatif, en indiquant les méthodes mises en œuvre pour réaliser une analyse critique des sources et assurer leur représentativité ; spécifier les conditions de mise à disposition des ressources produites auprès de la communauté scientifique et de pérennisation de leur archivage.

## 2. AXES THEMATIQUES

Cinq grands axes de travail peuvent être envisagés : ils ne sont pas exhaustifs et ne sauraient exclure d'autres explorations des questions liées à « Inégalité - Inégalités ».

### 2.1. AXE THÉMATIQUE 1 : LA QUESTION DES INÉGALITÉS

Si de nombreux travaux en sciences sociales sont consacrés à l'étude des inégalités, les analyses sont dispersées et souvent centrées sur une forme d'inégalité, alors que les inégalités se recoupent et se cumulent. Il manque de méthodes, d'outils et de théories qui permettraient de saisir les phénomènes dans leurs multiples dimensions. La réflexion sur les catégories, sur les concepts et les conceptions de l'inégalité, de même que les travaux sur leurs fondements philosophiques méritent également d'être développés.

#### MESURES, CONSTRUCTION ET UTILISATION DES CATEGORIES ET DES THEORIES

La notion d'inégalité appelle des notions voisines, telles que vulnérabilité, pauvreté, exclusion, désaffiliation. On pourra s'interroger sur la transformation historique des catégories, des systèmes de mesures et de diagnostic, analyser les représentations de la causalité, les interprétations et les théories qui en sont issues. Ces approches impliquent une analyse critique des recherches antérieures mais aussi des controverses théoriques récentes. Ces recherches pourront s'intéresser à la place des discours savants et de l'expertise. Quels sont les impacts des discours scientifiques sur l'appréhension des inégalités par les pouvoirs publics et les médias ? Les recherches sur ces thèmes pourront être étendues aux récits ordinaires et aux discours politiques sur l'inégalité, d'hier et d'aujourd'hui. Des travaux seraient ainsi à engager sur la dialectique entre idéologie égalitaire et production d'inégalités.

La mesure des inégalités passe par l'exploration des inégalités micro et macro, par les approches longitudinales ou en termes de parcours, et par l'étude de la morphologie des populations (évolutions démographiques, définition des âges de la vie et des rapports entre générations) et de l'évolution des distributions spatiales (flux migratoires, urbanisation, mobilité sociale). Nombre d'indicateurs utilisés dans ces mesures recouvrent une dimension particulière de la situation sociale quand la recherche reconnaît de plus en plus le caractère multidimensionnel des inégalités. Peut-on concevoir des notions au plan théorique et des indicateurs au plan empirique qui donnent une vision synthétique des inégalités qui soit à la fois fiable et ouverte ? À partir de quel choix de valeurs estimer que tel facteur est plus pertinent que tel autre ? À quel degré les inégalités qui caractérisent différents champs sont-elles cumulatives ?

Une orientation actuelle consiste à enrichir les indices existants par de nouveaux indicateurs prenant en compte des inégalités sous-évaluées, dépassant l'évaluation strictement monétaire ou financière. Cette orientation modifie-t-elle l'appréhension de l'inégalité ? Des recherches adoptant une approche pluridisciplinaire, mêlant

économie, philosophie politique, éthique, statistique pourraient être mises en place, afin d'interroger la méthodologie et l'épistémologie de ce type d'approche.

La recherche méthodologique devrait également porter sur l'évaluation *a priori* (études d'impact) et *a posteriori* (méthodes d'expérimentation sociale) des interventions et politiques de correction des inégalités. Pour orienter les choix, les analyses coût-efficacité, coûts-avantages pourraient être développées, de même que les recherches associant travaux quantitatifs et qualitatifs. L'effet réel des politiques publiques de correction des inégalités sur le comportement des acteurs pourra également être interrogé, que ce soit en termes d'effets pervers ou de transformations des rapports sociaux. Par quels mécanismes les politiques publiques peuvent-elles réduire effectivement les discriminations ou bien transformer les rapports de genre, par exemple ? Dans quelle mesure les politiques publiques peuvent-elles surmonter l'invisibilité sociale des activités domestiques et parentales, assimilées le plus souvent à des compétences strictement féminines ?

#### **DIVERSITES HISTORIQUES ET CULTURELLES DES INEGALITES**

Les sociétés contemporaines du monde occidental valorisent l'idée d'égalité au point d'assimiler parfois inégalité et injustice. L'approche historique et comparative permettrait d'explorer la variété des conceptions de l'inégalité, des acteurs qui la formalisent et qui la régulent, et ses effets sur la segmentation des groupes humains et sur la diversification des parcours de leurs membres. La signification de la pauvreté et de l'inégalité est par exemple tout à fait différente dans les pays à tradition bouddhiste et dans les pays qui ont des traditions politiques de lutte des classes.

Il serait utile de raisonner sur des logiques d'ensemble intégrant inégalités perçues, formalisations (confessionnelles, politiques ou cosmologiques par exemple), pratiques institutionnelles, segmentation des groupes et diversification des trajectoires individuelles. Quels sont les attributs sociaux dont la distribution est jugée inégalitaire et quelle signification est donnée à ces inégalités ? Dénoncer, combattre, réduire les différences repérées au sein d'un groupe social, ou à l'inverse, les accepter, les revendiquer, voire les valoriser, font partie des registres possibles qui s'accompagnent de systèmes de légitimation et de normes de comportement.

La confrontation entre des situations sociales régies par des critères religieux ou idéologiques différents, à l'instar des jeux de reflets que les sciences sociales ont pratiqués entre l'Europe et l'Inde, est un outil essentiel pour repenser nos propres préconceptions de ce que sont les inégalités et des réponses à leur apporter. On peut prendre d'autres exemples tel celui des Empires coloniaux, dont l'étude comparée des statuts sociaux qu'ils attribuaient selon la nationalité, la race, la confession (non sans exercer des effets de retour sur les métropoles) peut être pertinent. Il en est de même d'un retour sur la place du genre, entendu non pas comme critère unique mais comme élément au sein d'une multiple hiérarchisation d'attributs variables selon les terrains d'étude retenus.

Les projets porteurs d'angles d'analyse nouveaux ou relativement peu pratiqués pourraient être pertinents par exemple dans les domaines : des formes de redistribution dans les campagnes occidentales de l'ère contemporaine ; du recours au marché, pourtant créateur

d'inégalités, pour en corriger les effets ; des théories et pratiques fondées sur une revendication inégalitaire un siècle après la Révolution française, y compris l'eugénisme et les représentations littéraires et artistiques de l'inégalité ; de l'évolution, dans le temps long, de la notion d'infirmité vers celle de handicap et la façon d'en exclure ou intégrer les porteurs au sein des sociétés.

Au-delà de ces quelques exemples, il s'agit d'interroger de manière originale la façon de penser et réguler les hiérarchies sociales. Ainsi, à côté de l'étude du processus de reconnaissance des inégalités, on pourra mettre l'accent sur les processus permettant de les minimiser voire de les rendre invisibles ou encore sur l'analyse des conflits de priorités entre causes (par exemple entre l'approche en termes de classes sociales et l'approche en termes de générations).

### **P**POTENTIELS ET CAPABILITES

Traditionnellement dans la littérature, la notion d'égalité des chances s'appréhende à travers la mobilité intergénérationnelle, la dimension des revenus, de l'éducation ou du statut social. Est-il possible d'aller plus loin ? Chacune à leur manière, l'égalité du bien-être (*welfarism*), l'égalité des ressources, l'égalité des chances, l'égalité des places, l'égalité des capacités (incluant l'accès aux libertés démocratiques), voire l'égalité en termes de « qualité de vie », constituent aujourd'hui des conceptions rivales de l'égalité induisant des perceptions différenciées des inégalités et des politiques susceptibles de les corriger. Des analyses de la production de différences dans des situations sociales sensiblement équivalentes, ou encore en terme de potentiel des individus, pourraient être développées.

### **E**THIQUE ET JUSTICE SOCIALE

La thématique de la justice sociale a connu durant ces dernières années beaucoup de transformations aussi bien dans sa compréhension que dans son extension. Celles-ci peuvent nourrir un grand nombre de recherches nouvelles : elles doivent permettre de réinterroger les traditions politiques, philosophiques, culturelles qui nourrissent les différentes conceptions de la justice, ainsi que le contexte de leur mobilisation dans le débat d'idées ou dans le débat politique.

Un premier type d'études combinant approche théorique et approche empirique serait fécond pour clarifier les débats sur la façon de remplir les conditions de l'équité : on s'attachera alors aux conditions de réalisation de l'égalité des chances, dans sa généralité ou dans tel ou tel secteur d'application (éducation), avec toutes les interrogations complémentaires sur la manière de concevoir une justice qui, pour égaliser, se voudrait compensatrice ou réparatrice.

Un deuxième type d'investigation peut se développer à l'égard des conditions de réalisation de ce que Rawls identifie comme un « principe de différence ». La traduction concrète prend généralement la forme aujourd'hui d'une maximisation des minima sociaux, ou de politiques d'amélioration du sort des plus défavorisés – toutes perspectives sur lesquelles beaucoup de débats demeurent à arbitrer par exemple entre des politiques classiques de redistribution par la fiscalité et des systèmes d'allocation universelle de

citoyenneté. Des recherches confrontant ces concrétisations du « principe de différence » demeurent d'autant plus souhaitables que l'apparition, dans les économies de marché contemporaines, de très grandes fortunes et de très hauts revenus invite aussi à poser la question d'une limitation des inégalités apparaissant inéquitables.

Un troisième type d'investigation interrogera la justice sociale conçue comme justice distributive ou attributive.

La question des inégalités mondiales invite à l'élargissement de la problématique de la justice sociale à celle de la « justice globale ».

Au-delà des questions traditionnelles concernant l'articulation des attentes en matière de liberté et d'égalisation sociale, se déploie un questionnement qui tend à se concentrer sur la notion de responsabilité individuelle, prise comme opérateur de légitimation des différences de positions et de conditions. Dans ce contexte, la question de la définition de l'égalité des chances se pose, de même que celle ayant trait au statut de ce principe dans la compréhension de la justice sociale. Le développement de modèles théoriques permettrait d'établir la légitimité de l'usage des notions de responsabilité et de mérite.

Il conviendrait d'examiner les représentations, normes et valeurs, qui contribuent à définir les différentes manières de penser la justice sociale, afin d'éprouver la cohérence interne des théories. Des approches critiques pourraient mettre en relation l'exigence de justice distributive avec d'autres fins : lutte contre les discriminations et l'exclusion, promotion de l'intégration, de la reconnaissance, de la cohésion sociale, accroissement de la mobilité sociale, éradication de la domination. Ces analyses normatives et critiques pourraient s'adosser à des recherches sur la nature du lien social et de l'être social, ainsi que sur les imaginaires qui s'en saisissent ou encore examiner les rapports entre systèmes de valeurs (individualisme-solidarisme ; compétition-coopération).

## **2.2. AXE THÉMATIQUE 2 : GENÈSE ET DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS**

Les inégalités s'inscrivent dans des temporalités, aussi bien à l'échelle des sociétés que des individus, qu'il est important d'appréhender pour comprendre leurs modalités de construction, d'inscription dans la durée ou de disparition.

### **CROISSANCE ET INEGALITE**

La question de la relation entre croissance et inégalité prend un relief particulier dans le contexte de la mondialisation. La croissance d'une économie opérant dans un environnement mondialisé s'accompagne-t-elle nécessairement d'une augmentation des inégalités de revenus ? Au niveau mondial, la baisse des inégalités entre nations a-t-elle lieu au prix d'une hausse de l'inégalité au sein des nations ? Si oui, par quels mécanismes et par quels canaux : le commerce, les délocalisations, la sous-traitance, le progrès technique, la mobilité du travail et la mondialisation de certains segments du marché du travail, la transformation des systèmes de protection des salariés et de redistribution publique ? Tous les pays, développés, émergents, en développement, sont-ils concernés de la même manière ?

La causalité inverse, qui relie l'inégalité à la croissance ou aux crises, est tout aussi fondamentale. Des progrès importants ont été faits dans la modélisation d'économies confrontées à des équilibres multiples du fait de l'inégalité de la distribution initiale de ressources : soit une croissance rapide à partir d'une distribution plutôt égalitaire, soit une croissance lente et une persistance de l'inégalité. Il est probable que l'on n'ait identifié à l'heure actuelle que quelques-uns des mécanismes conduisant à ces situations d'équilibre multiple. La réflexion doit se poursuivre. Par ailleurs, la question qui reste posée est celle de la pertinence de ces modèles, vis-à-vis des expériences historiques d'une part, et de celle des sociétés contemporaines d'autre part.

### **REGIMES D'INEGALITES**

Il s'agit de comprendre comment se mettent en place au cours de périodes charnières de nouveaux régimes d'inégalité, qui peuvent être vus tantôt comme une réponse au défi soulevé par de nouvelles conditions exogènes (environnement et climat, pression démographique, conflits et rapports de force, concurrence commerciale), tantôt comme les avantages tirés par certaines catégories sociales de nouvelles opportunités (ressources naturelles, techniques de production ou de communication), ou bien comme une combinaison des deux.

Bien plus que de bouleversements des régimes d'inégalité, les données témoignent d'assez fortes stabilités. On peut s'interroger sur la manière dont institutions et régimes d'inégalité parviennent à s'auto-entretenir et à se reproduire, engendrant en particulier des attentes et croyances auto-réalisatrices. À ce titre, une grande attention doit être accordée aux mécanismes de reproduction intergénérationnelle ou de mobilité sociale et aux stratégies de maintien des inégalités déployées par les classes dirigeantes dans des domaines tels que l'économie, l'éducation, le politique, la consommation et les modes de vie. Un intérêt doit également être porté aux ressources symboliques et pratiques dont les agents disposent pour intervenir ou s'exprimer dans l'espace politique, démocratique ou non.

### **INEGALITES TRANSITOIRES ET INEGALITES PERMANENTES**

La perception par la société des inégalités entre ses membres sera très différente selon la persistance des situations. Un handicap peut être temporaire ou permanent, un accident professionnel peut avoir des conséquences de court ou de long terme. Plus généralement, une société dont les revenus sont très variables et les inégalités à un moment du temps sont très fortes peut pourtant être une société où les cartes se redistribuent assez fréquemment pour être égalitaire dans le moyen terme. De la même façon, la persistance des inégalités à travers les générations par absence de mobilité sociale affecte le jugement que l'on porte sur le caractère égalitaire d'une société. Il serait donc important de repérer dans chaque dimension des inégalités ce qui est permanent et ce qui est transitoire.

Les politiques d'acteurs publics ou privés se distinguent par leur volonté de modifier des inégalités de court terme ou des inégalités à long terme. Un exemple des premières politiques est un système fiscal qui cherche essentiellement à redistribuer les revenus à un moment du temps. A l'opposé, la correction des inégalités dans les investissements cognitifs,

non cognitifs ou de santé des jeunes enfants est une politique ayant des fruits à long terme. Des recherches pourraient évaluer la pertinence et l'impact à court terme ou à long terme de ces politiques. Cette approche peut être reliée à une analyse en termes de risques sociaux, dont la caractérisation et la prise en charge n'ont cessé de se transformer dans une période récente.

## **HISTOIRE DE VIE**

La genèse et la dynamique des inégalités peuvent également être étudiées aux échelles individuelles. Les inégalités à un moment donné entre différentes personnes, qu'elles concernent la santé, les revenus, le logement ou les modes de vie prennent leur sens et leur poids dans des parcours individuels. Elles sont le résultat d'évènements, de situations et de choix à tous les moments antérieurs. Les inégalités entre enfants quant aux facilités d'apprentissage ou à l'épanouissement résultent de façon complexe de la situation de leur famille, de leur héritage génétique et culturel et d'évènements spécifiques vécus. Ces inégalités se répètent tout au long du cycle de vie, affectent la longueur même de la vie et peuvent se renouveler à la génération suivante.

Comment représenter cet enchaînement de facteurs ? Quels sont les effets néfastes ou positifs sur le développement biologique ou social ultérieur d'un événement critique ? Quels sont les résultats de l'accumulation des risques sur les mêmes populations ou sur une même personne ? Comment repérer la logique des causalités quand un désavantage précoce dans la vie semble placer un individu sur une chaîne de risques ? Des collaborations avec des équipes travaillant dans le domaine de l'épidémiologie ou des biostatistiques peuvent être pertinentes.

### **2.3. AXE THÉMATIQUE 3 : ESPACES ET LIEUX DES INÉGALITÉS**

Les inégalités sociales se combinent avec les inégalités spatiales : elles se projettent dans l'espace et, par rétroaction, l'organisation de l'espace les affecte.

#### **LOGIQUES SPATIALES DE L'INEGALITE**

Des travaux montrent que ce qui a changé de façon majeure au cours des trente dernières années n'est pas tant l'amplitude des inégalités sociales en général (mesurées comme des différences inter-individuelles) que l'amplitude des inégalités socio-territoriales. En effet, à une distribution des richesses spécifiée au niveau individuel, il est possible d'associer des niveaux très différents d'inégalités entre zones, selon le degré de concentration des populations défavorisées dans des zones spécifiques. Il s'agirait d'éclairer les mécanismes expliquant ces évolutions et la part notamment qu'y joue le fonctionnement du marché immobilier et l'inégal accès aux biens publics dans leur diversité (transports collectifs, offre de soins, d'éducation) du fait du lieu de résidence. On peut également questionner l'objectif de mixité sociale, implicitement présenté comme correcteur des inégalités socio-territoriales.

Il faudrait aussi mobiliser des facteurs explicatifs à une autre échelle, telle que celle de la mondialisation qui, bien loin d'uniformiser la planète, produirait une logique spatiale de type réticulaire où les espaces connectés avec les lieux centraux se distinguent des espaces marginalisés. La recherche urbaine a analysé la fragmentation que cela pouvait entraîner, à l'échelle infra-urbaine, dans les métropoles, ou à l'échelle des systèmes urbains. Le thème garde son actualité et de telles évolutions peuvent offrir l'occasion de revisiter le modèle centre-périphérie. La métaphore conserve en effet une vertu heuristique si l'on saisit que la différenciation de l'espace résulte de l'asymétrie des flux qui parcourent le territoire, eux-mêmes produits par les inégalités entre les personnes et les groupes sociaux.

À l'échelle internationale, il reste également à caractériser les formes nouvelles de développement inégal. La précarité augmente dans les pays du Nord, alors qu'au Sud surgissent des pays « émergents », et que les problèmes du « développement » touchent l'est du continent européen. Ce brouillage des dichotomies spatiales classiques peut être mis en perspective avec le maintien de grands pôles de domination de la planète et l'existence d'espaces dominés au sein même des pays les plus riches.

#### **EFFET DE LIEU**

La localisation géographique s'ajoute aux autres facteurs d'inégalité et s'articule avec eux. Le problème est particulièrement sensible pour les populations rurales de zones de faible densité. En milieu urbain, les effets de lieu se concrétisent surtout par les ségrégations spatiales. Dans un monde où la mobilité est nécessaire pour participer à la vie sociale, l'enfermement dans certains quartiers est une des traductions spatiales de la fracture sociale. L'effet de lieu se cumule avec les autres sources d'inégalité, qui peuvent également être environnementales, comme l'exposition aux pollutions et aux risques naturels, l'ensemble produisant un système où les facteurs se consolident les uns les autres, selon des mécanismes qui peuvent être étudiés.

L'approche des effets de lieu ne peut manquer de faire référence au concept de justice ou d'équité spatiale. Il s'agit alors de confronter l'organisation de l'espace avec l'idée d'une justice distributive visant à donner le plus possible à ceux des habitants qui sont les moins bien servis, en matière de services publics (éducation, système de soins) ou privés (équipements commerciaux) et d'emploi, pour qualifier les configurations territoriales et les optimiser. La distance géographique est à examiner, mais aussi l'accessibilité en temps, la tarification des déplacements et l'apport possible des techniques nouvelles de l'information et de la communication.

#### **2.4. AXE THÉMATIQUE 4 : INDIVIDU, SOCIÉTÉ, INSTITUTION**

La question des inégalités interroge les domaines du travail, de la santé et du bien être, de l'éducation et de la formation, de l'espace public et politique.

## TRAVAIL ET ENTREPRISE

Le rôle direct ou indirect du travail dans la réduction, la création ou le renforcement des inégalités peut être étudié à travers les modes de recrutement et de gestion des ressources humaines, les carrières et parcours professionnels, les statuts d'emploi, les droits sociaux afférents, l'organisation du travail quel que soit le secteur d'activité, privé ou public. On peut également tenter d'évaluer si les discontinuités dans la vie professionnelle, les accidents du travail, les mobilités, les changements de contenu du travail, de hiérarchie, touchent au même titre les hommes et les femmes, les personnes appartenant à des groupes sociaux différents. Des mutations affectent les modèles de gestion de l'emploi, la structure sectorielle du système de production, l'extension ou le recul de certaines contraintes ou nuisances, les collectifs de travail, la formation professionnelle et l'activité elle-même. Comment les salariés font-ils face à ces mutations, qui peuvent être cause de souffrance, de stress, selon leur sexe, leur génération, leur origine sociale, leur niveau scolaire, leur santé, leur statut ? Quels sont par ailleurs les effets de la vulnérabilité organisationnelle sur les différentes catégories d'individus ?

Si les entreprises et les organisations créent parfois de manière directe des inégalités, elles les influencent souvent de manière indirecte au moyen de nombreuses pratiques. Cela va du choix des canaux de diffusion des offres d'emploi à la gestion des carrières des collaborateurs issus de groupes sociaux dits "minoritaires" ou à des types de management qui peuvent entraîner des formes de précarisation subjectives, y compris pour les salariés fonctionnaires ou détenteurs de CDI. Certaines pratiques ne sont pas discriminatoires au premier abord, mais si le contexte social fait que les membres de certains groupes sociaux sont désavantagés par ces pratiques, elles contribuent au maintien des inégalités. On pourrait également s'intéresser à l'influence de l'adhésion de la direction des firmes aux principes égalitaires (obtention du label "diversité") sur le maintien ou la réduction des inégalités au sein de l'entreprise. Une attention aux processus de négociation traitant de ces inégalités dans les organisations serait bienvenue.

## EDUCATION ET FORMATION

Si le système d'éducation français se situe dans la moyenne des pays industrialisés pour sa performance, en revanche il ne semble pas parvenir à réduire les inégalités. Il est nécessaire de comprendre les mécanismes d'échec dans les apprentissages à travers notamment l'étude des relations entre le développement cognitif et langagier et l'environnement socio-familial ; les facteurs qui influencent l'adaptation scolaire, au niveau individuel (cognitif ou affectif), familial, socio- environnemental ou institutionnel ; ou encore les facteurs qui contribuent au creusement des inégalités scolaires au fil de la scolarité. Le rôle des pratiques éducatives, des types d'interactions en jeu dans les activités langagières, des stimulations socio-éducatives mériterait d'être approfondi.

L'étude de l'évolution des potentialités des élèves en situation d'échec implique des approches longitudinales qui analysent à la fois leurs parcours de vie et l'évolution de leurs compétences cognitives.

La théorie du « handicap socioculturel » ne semble pas rendre compte à elle seule de l'échec de jeunes de milieux défavorisés et de l'évolution vers l'illettrisme. D'autres facteurs institutionnels s'y ajoutent. Les interactions entre l'éducation et la dynamique des inégalités pourraient être étudiées grâce aux approches comparatives des systèmes de formation et de leurs transformations, des pratiques pédagogiques, des modes d'estimation et de mesure des acquis des élèves, des effets des aides aux enfants en difficultés. L'influence des caractéristiques des établissements et des « effets maîtres » pourraient faire l'objet de travaux originaux.

L'analyse des performances du système scolaire pourrait mobiliser des approches historiques et macroscopiques, notamment afin de mieux comprendre les sorties du système éducatif et leurs performances sur le marché du travail et l'insertion dans l'emploi.

### **SANTE ET BIEN-ETRE**

L'existence d'un gradient social face aux principaux indicateurs de santé a été reconnue depuis le début du XXe siècle. Cependant, l'analyse des processus et chaînes causales qui permettent de relier les déterminants économiques et sociaux et les processus pathologiques mériterait d'être renforcée : par exemple, du point de vue des différences d'accès aux soins et à la prévention, des comportements, des modes de vie, des conditions environnementales, ou encore en fonction du revenu, du genre, du niveau d'éducation et des diplômes, de l'origine géographique, de l'habitat ou de l'estime de soi. L'analyse des trajectoires biographiques, des « carrières » de malades et d'usagers de certains services sociaux, des phénomènes de recours et de non-recours à différentes prestations, devrait permettre de mieux cerner les articulations entre variables et d'évaluer dans quelle mesure les différentes inégalités ou vulnérabilités se cumulent et dans quelle mesure un tel cumul contribue à l'exacerbation de problèmes sanitaires. Les effets inverses de déterminants biomédicaux et sanitaires sur l'aggravation des inégalités socio-économiques (déclassement en termes d'emploi, accès au logement) demandent eux aussi de nouvelles explorations. Les impacts différenciés des actions de prévention mériteraient d'être étudiés, de même que les effets des transformations du système de soins sur l'accès aux soins des différentes catégories de population.

On peut associer aux questions de bien être l'évolution des rapports entre hommes et femmes dans l'espace domestique et notamment face aux responsabilités domestiques. Comment se gèrent les arbitrages entre la prise en charge des activités domestiques et familiales et les carrières selon les genres ? Les femmes soumises à la « double charge de travail » et qui se trouvent dans des situations d'inégalités ont-elles un mode de préservation de leur santé mentale et physique, une manière de s'économiser particulière, pour être en mesure d'affronter les tâches qu'elles ont en charge ?

### **ESPACE PUBLIC ET POLITIQUE**

Les inégalités produites (ou reproduites) par les juridictions civiles et pénales, par l'administration pénitentiaire, les lieux d'accueil des populations judiciairisées, la prise en charge des victimes et les médiations n'ont pas encore fait l'objet de beaucoup de travaux en

France. Or de nombreux domaines mériteraient d'être explorés qu'ils concernent, par exemple, la prise en compte des inégalités par le juge, la protection judiciaire des mineurs, la justice des enfants, l'expertise, l'application des peines.

La question des inégalités socio-politiques en matière d'accès à la sécurité comme bien public mériterait également des approches renouvelées. On observe une tendance à la segmentation territoriale de l'offre de sécurité et de nouveaux registres de légitimation des pratiques concrètes de coercition (« l'overattention » policière en direction de la jeunesse des quartiers sensibles, envisagée non pas comme sujet d'une offre de sécurité mais comme cible de l'action policière). Ces questions peuvent être mises en perspective avec les transformations des modes d'action ou des référentiels et l'émergence de nouveaux acteurs, notamment privés, dans la prise en charge de la sécurité.

Les inégalités dans le champ électoral et partisan, ou l'espace politique, sont encore peu étudiées. Quelles sont les caractéristiques sociales susceptibles de favoriser le vote, l'adhésion à des associations, le recours aux dispositifs de démocratie participative, la participation à des actions protestataires, la contribution financière à des campagnes électorales ou l'engagement politique ? Comment les groupes défavorisés se mobilisent-ils et agissent-ils pour remédier aux inégalités auxquelles ils sont confrontés ? Le sentiment d'injustice est-il un enjeu qui favorise l'engagement et qui influence le vote ?

Les inégalités économiques prennent-elles de l'importance dans un contexte de récession mondiale ? N'assiste-t-on pas à la création d'un nouveau clivage entre les gagnants et les perdants de la mondialisation qui travaille les systèmes partisans et les alignements électoraux ? Les inégalités - en particulier de revenu - et leur évolution, le sentiment d'injustice qu'elles génèrent méritent de nouvelles explorations. Ce sentiment conduit-il plutôt à l'apathie, au retrait, à la révolte ? Polarise-t-il les choix politiques ? Favorise-t-il la division sociale, l'ethnocentrisme, le « welfare chauvinism » ou la tentation de la « préférence nationale » en matière de protection sociale<sup>2</sup> ?

Le politique peut être appréhendé comme forme de mise en discours des représentations interrogeables au travers des motivations sous-jacentes à la dénonciation de certaines inégalités, des inégalités considérées comme acceptables ou inacceptables. Comment la thématique de la différence est-elle instrumentalisée par les candidats et les organisations politiques dans les programmes, les campagnes ? Comment sélectionnent-ils ces différences ? Lesquelles leur semblent pouvoir constituer un enjeu de mobilisation ? Quelles sont aussi les conceptions de la justice sociale, les modèles de « welfare », les logiques d'action et les objectifs des politiques publiques adoptées qu'elles relèvent de dispositifs de protection sociale assurantielle ou de dispositifs assistantiels ? Comment le politique participe-t-il, par ces mises en discours, à la transmission de valeurs sociales ?

---

<sup>2</sup> Les enquêtes en population générale sur les opinions et les représentations comme l'enquête Européenne sur les valeurs (*European Values Survey*) ou l'Enquête barométrique sur l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité apparaissent comme des outils essentiels pour comprendre l'évolution dans le temps et dans l'espace de la perception des inégalités.

Comment ces normes et valeurs sociales contribuent-elles à la régulation des pensées et des comportements ?

Il serait également utile de mieux mesurer et de comprendre le rôle des découpages politiques territoriaux. On peut se demander si la décentralisation a pour conséquence d'accentuer les inégalités territoriales et d'alimenter une sorte « d'égoïsme territorial » qui s'opposerait aux redistributions réalisées dans un Etat centralisé. Plus généralement, l'idée que la finesse du maillage est un facteur d'inégalité entre les territoires est à creuser. L'architecture institutionnelle des territoires sert-elle ou dessert-elle l'égalité citoyenne ? La possible fragilisation de la représentation citoyenne par l'apparition de nouveaux territoires politiques reste également à évaluer.

Selon les sociétés, les fonctions économiques, sociales, éducatives et la distribution des ressources et des rôles peuvent être assurées par le groupe de parenté, le groupe domestique ou des institutions comme l'État ou le marché.

Du côté des institutions et des pouvoirs politiques, il faudrait explorer comment les politiques fiscales, sociales, éducatives, du logement, de la ville, atténuent ou parfois renforcent les inégalités. Dans certaines sociétés post-industrielles, les structures du système de protection sociale creusent l'écart entre les « insiders » – les travailleurs à statut – et les « outsiders » moins payés, moins protégés et moins participants. C'est parmi ces derniers que sont surreprésentés les femmes, les jeunes, les immigrés et leurs enfants, un nouveau prolétariat des services.

Une attention particulière est à apporter aux questions de redistribution ou, de façon plus générale, aux politiques de correction des inégalités. La fiscalité et les transferts de revenu sont probablement les instruments les plus évidents de correction des inégalités ex-post. En affectant l'accumulation d'actifs sur le cycle vital, ils ont cependant aussi une incidence sur la transmission intergénérationnelle et les inégalités ex-ante. D'autres instruments sont cependant susceptibles d'affecter directement ces dernières, qu'il s'agisse d'instruments fiscaux comme l'imposition des successions ou du patrimoine, de politiques éducatives, de mesures allant à l'encontre des comportements de discrimination (de genre ou d'origine ethnique) ou de politiques facilitant l'emploi des jeunes ou les reconversions. Le savoir concernant les instruments monétaires traditionnels (fiscalité et transferts monétaires) est encore à approfondir. La connaissance est encore plus limitée s'agissant des façons d'intervenir sur les autres dimensions de l'inégalité, notamment les politiques de nature plus sociale. L'objet de certains projets de recherche pourrait aussi être de développer des interventions et de tester empiriquement leur efficacité.

Par ailleurs, quels seraient les effets sur les inégalités de l'abandon de certaines politiques publiques ou la marchandisation de certains services. Le changement des modes de fourniture et de régulation serait-il cause d'accroissement des inégalités (fragmentation urbaine liée à la privatisation de réseaux d'eau, d'électricité, de transport) ?

Les systèmes de redistribution ou « filets de sécurité » qui relèvent d'initiatives publiques ou privées, de réseaux familiaux, sociaux ou de charité mis en œuvre suivant les cultures, les époques, mériteraient également des analyses approfondies.

## **2.5. AXE THÉMATIQUE 5 : PERCEPTION ET REPRÉSENTATION DES INÉGALITÉS**

La nature des mécanismes qui peuvent expliquer des variations dans la représentation, la perception et la sensibilité aux questions d'inégalité mérite de nouvelles explorations.

### **DES DIFFÉRENCES À LA DISCRIMINATION**

L'analyse des représentations est fondamentale pour saisir par quels processus les caractéristiques telles l'appartenance à une ethnie, une nation, une race, une religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine, la situation de famille, l'apparence physique, l'état de santé, les caractéristiques génétiques ou d'autres différences se transforment en inégalités ou servent d'appui à des actions de discrimination. De quelles façons les représentations que les individus se font des différences individuelles ou collectives, les stéréotypes contribuent à transformer de simples différences en inégalités ?

Si les processus de différenciation sont divers et permanents, toutes les différences ne sont pas des inégalités, toutes les inégalités ne sont pas des discriminations. C'est le cas seulement de celles qui différencient les personnes sur une base illégitime. Comment repérer des inégalités résultant d'un système de représentations, plus ou moins intentionnel, qui préside à des mécanismes de valorisation/dépréciation des individus et des groupes ?

Les inégalités sont des expériences personnelles par lesquelles chacun définit sa « position ». Elles peuvent être mises en rapport avec les mécanismes de construction des sujets dans les sociétés. Les rapports sociaux qui sous-tendent les inégalités sont-ils tributaires des processus d'individualisation et ceux-ci contribuent-ils à la production des inégalités ? L'étude des croyances « hierarchy enhancing » et « hierarchy attenuating » des personnes appartenant à des groupes dominants serait d'un apport utile. Si la rhétorique de la discrimination est présente, les informations sur les discriminés sont encore très faibles. Comment les membres des groupes discriminés évaluent-ils le système social et ses inégalités et quelles en sont les conséquences comportementales ? Intègrent-ils des stéréotypes négatifs et acceptent-ils l'image négative d'un endo-groupe ? Adhèrent-ils aux croyances légitimant les inégalités dans des sociétés occidentales qui tendent à légitimer les différences en les transformant en traits de personnalité et nient-ils le fait d'avoir été victimes d'actes discriminatoires ?

Au-delà de conséquences directes et personnelles, les inégalités ont des effets collectifs qui, bien que de plus en plus étudiés, demeurent un enjeu scientifique majeur. Il semble important de repérer l'effet des productions mentales (distinctions, catégorisations, nominations, stéréotypes) qui contribuent à la construction sociale. Les représentations peuvent s'appuyer sur des différences appréhendées comme naturelles, phénomène que l'on peut mettre en évidence en matière de genre, mais aussi en matière de « race ».

Il existe peu de travaux sur la perception multidimensionnelle des inégalités et sur les conséquences de ces perceptions. Les différents déterminants de la perception des inégalités,

y compris les processus cognitifs, pourraient être explorés : comment les individus se rangent-ils dans un classement social ?

#### **FORMATION DES JUGEMENTS SOCIAUX, DES CADRES NORMATIFS ET ETHIQUES**

La perception des inégalités et les jugements portés sur les inégalités et la hiérarchie sociale des différences sont marqués par diverses conceptions de la justice sociale et renvoient à des cadres normatifs et éthiques spécifiques aux sociétés. L'égalité est ainsi un principe qui apparaît au centre des fondements de nos sociétés démocratiques. L'apport de Louis Dumont permet de distinguer la notion de hiérarchie, système de représentations où se trouve formulé ce que doivent être l'ordonnement social et la place de chacun, de la notion de stratification, simple inégalité de fait résultant d'un accès différentiel des individus et des groupes aux richesses matérielles et aux pouvoirs qui en découlent. En d'autres termes, dans un cas l'inégalité est culturellement prescrite, dans l'autre elle est éminemment changeante, fluctuant au gré de la mobilité sociale. La formation des jugements sociaux est à analyser tant du point de vue des valeurs, des références que des représentations, notamment, à travers les processus cognitifs. Les mécanismes de reproduction que les sociétés simplement stratifiées peuvent mettre en œuvre pour conserver leur structure apparaissent fondamentaux à étudier.

Un ensemble de recherches pourrait s'intéresser à la manière dont les individus contribuent à la production des inégalités, comment ils perçoivent les membres de différents groupes sociaux. Quelles représentations se font-ils de ces groupes ? Comment les individus maintiennent-ils ou modifient-ils leurs croyances ? D'autres recherches pourraient examiner le lien entre croyances et actes. Quelle est la relation entre, d'un côté, les préjugés et les stéréotypes et, de l'autre côté, les discriminations observables tels que les jugements, les évaluations et les comportements. Un aspect intéressant est d'examiner le caractère conscient et contrôlable de ces actes, en utilisant des mesures implicites ou en examinant le rôle des émotions.

#### **REALITE ET PERCEPTION DES INEGALITES**

Les références à une inégalité croissante sont de plus en plus fréquentes et ne correspondent pas toujours aux mesures utilisées pour décrire la réalité. Cet écart peut être lié aux mesures disponibles mais il peut s'expliquer par une modification de la perception ou de la sensibilité d'un individu, de l'opinion, d'un groupe particulier ou de façon plus globale par l'évolution des conceptions de la justice sociale, des cadres normatifs et éthiques. Analyser les fluctuations éventuelles de cette sensibilité et les évolutions de ces conceptions, notamment sur un temps long, pourrait donner lieu à des recherches originales. On pourrait suggérer un renversement des études et souligner qu'il existe un accord autour d'inégalités tenues pour légitimes ou justes. Il serait nécessaire d'étudier les mécanismes de justification et de défense des inégalités.

Les discriminations peuvent se déployer, chez ceux qui estiment en être victimes, dans la subjectivité d'une perception attentive aux moindres signes de mise à l'écart. En d'autres termes, la différence, au départ assignée de l'extérieur, se construit aussi de

l'intérieur. Ce « ressenti » nourrit un ressentiment, dont les causes sont bien évidemment sociales, mais qui trouvent largement leurs raisons dans ce registre subjectif. Comment l'expérience et les représentations se combinent-elles pour nourrir un sentiment d'exclusion ?

Certaines dimensions importantes des inégalités ressenties par la population sont peu aisées à objectiver, en raison d'outils et de bases statistiques insuffisants. Il s'agit de favoriser la mise au point d'approches, la production de données permettant de confronter la mesure des inégalités, les dynamiques, les incertitudes liées aux mobilités sociales et l'évaluation subjective des individus.

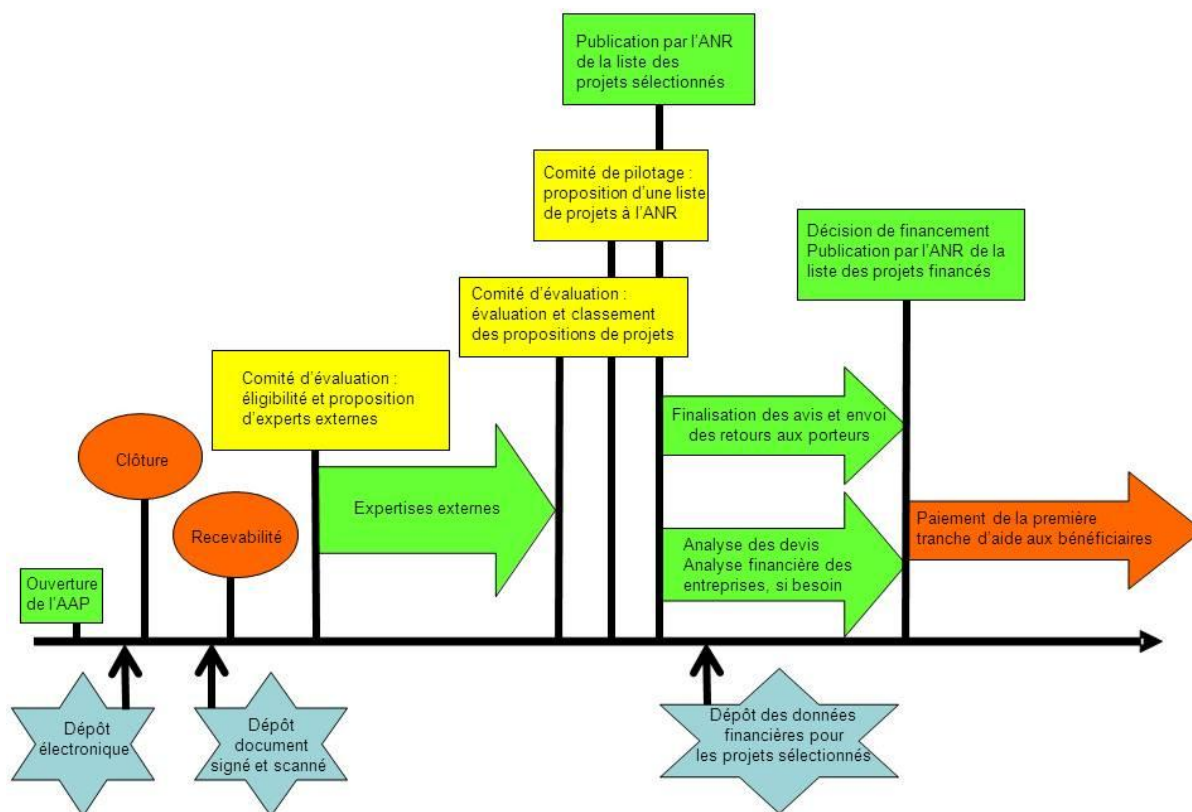
### LES IMAGINAIRES

Les imaginaires sont un des éléments qui contribuent à orienter l'approche des inégalités. Les différentes cultures et les différentes formes d'expression artistique mettent en scène, en image et en récit, les inégalités et les différences. Les invariants, comme les transformations et les ruptures mériteraient d'être examinés à travers, par exemple, l'incarnation de leurs figures en héros positifs ou négatifs. Existe-t-il des genres, des mediums artistiques, des époques, ayant plus spécifiquement fait des inégalités un thème privilégié ? Quel traitement (tragique, comique, pathétique) leur est-il réservé ? Les inégalités sont-elles présentées comme un destin, une chute, accidentelle ou programmée, voire une épreuve mystique conduisant à une rédemption ? La représentation des inégalités peut aussi être le support d'une satire sociale, d'une dénonciation politique.

La représentation des inégalités sociales à laquelle se sont livrés l'art et la littérature peut être étudiée à travers les répercussions que ces formes ont eues sur la conscience des inégalités et sur la lutte envisagée pour les réduire ou les justifier. Les philosophies de l'utopie pourraient également être étudiées.

L'inégalité des formes d'accès à la culture et à la hiérarchie des valeurs et des formes culturelles que cela entraîne mériterait d'être explorée. On pourra encore s'interroger sur l'expression artistique des personnes en position d'inégalité, de vulnérabilité, de minorités, en mettant l'accent sur les spécificités de ces formes d'expression ou encore sur la pertinence des analyses en termes de cultures dominées ou dominantes en fonction des époques, des civilisations et sur les passages éventuels des formes, tels par exemple, les contes de fées, la danse, la musique, à une reconnaissance.

### 3. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJETS



Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la **recevabilité** des propositions de projets par l'ANR, selon les critères explicités en § 3.1.
- Examen de l'**éligibilité** des propositions de projets par le comité d'évaluation, selon les critères explicités en § 3.2.
- Désignation des experts extérieurs par le comité d'évaluation.
- Élaboration des avis par les experts extérieurs, selon les critères explicités en § 3.3.
- Évaluation des propositions de projets par le comité d'évaluation après réception des avis des experts.
- Examen des propositions de projets par le comité de pilotage et proposition d'une liste des projets à financer par l'ANR
- Établissement de la liste des projets sélectionnés par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire) et publication de la liste sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.
- Envoi aux coordinateurs des projets d'un avis synthétique sur proposition des comités.
- Finalisation des dossiers scientifique, financier et administratif pour les projets sélectionnés.

- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.
- Premiers paiements aux bénéficiaires selon les règles fixées dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (voir le lien sur le site de l'ANR donné en page 2).

Les rôles respectifs des principaux acteurs de la procédure de sélection sont :

- Les experts extérieurs, désignés par le comité d'évaluation, donnent un avis écrit sur les propositions de projets. Au moins deux experts sont désignés pour chaque projet.
- Le comité d'évaluation, composé de membres des communautés de recherche concernées, français ou étrangers, issus de la sphère publique ou privée, a pour mission d'évaluer les propositions de projets en prenant en compte les expertises externes et de les répartir selon 3 catégories, prioritaires « liste A », non prioritaires « liste B », rejetés « liste C ».
- Le comité de pilotage, composé de personnalités qualifiées et de représentants institutionnels, a pour mission de proposer une liste de projets à financer par l'ANR, dans le respect des travaux du comité d'évaluation.

Les personnes intervenant dans la sélection des propositions de projets s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR, notamment celles liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêt. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet<sup>3</sup>.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des comités d'évaluation et de pilotage sont décrites dans des documents disponibles sur le site internet de l'ANR<sup>3</sup>.

Après publication de la liste des projets sélectionnés, la composition des comités du programme sera affichée sur le site internet de l'ANR<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>

<sup>4</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Comites>

### 3.1. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

**IMPORTANT**

Les propositions de projet ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas évaluées et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.

- 1) La proposition de projet doit être soumise **dans les délais, au format demandé et être complète** (voir les modalités de soumission au § 5)
- 2) **Le document scientifique**, dans la mise en page et la typographie fournies par l'ANR **ne doit pas dépasser 40 pages** ; des annexes peuvent être déposées séparément.
- 3) Le **coordinateur** du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation ni du comité de pilotage du programme.
- 4) La **durée** du projet doit être comprise entre 24 mois et 36 mois.
- 5) **Nombre minimal de partenaires** (y compris le partenaire coordinateur) : 1.

### 3.2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

**IMPORTANT**

Après examen par le comité d'évaluation, les propositions de projets ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.

- 1) La proposition de projet ne doit pas être jugée par le comité d'évaluation identique à une autre proposition recevable de l'édition 2012 de la programmation de l'ANR.
- 2) La proposition de projet ne doit pas être jugée par le comité d'évaluation comme portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle caractérisant une contrefaçon au sens de la propriété intellectuelle (ou « plagiat »).
- 3) Le projet doit **entrer dans le champ** de l'appel à projets, décrit en § 2.
- 4) **Type de recherche** : cet appel à projets est ouvert :
  - à des projets de Recherche fondamentale<sup>5</sup>.
- 5) **Composition du consortium** : Cet appel à projets est ouvert à des projets de recherche collaborative et à des projets de recherche partenariale organisme de recherche /

<sup>5</sup> Voir définitions des catégories de recherche au § 6.4.

entreprise. Le consortium doit donc comporter au moins deux partenaires, dont au moins un appartenant à la catégorie organisme de recherche (université, EPST, EPIC, ...).

### 3.3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### IMPORTANT

Seules les propositions de projets satisfaisant aux critères de recevabilité et d'éligibilité iront au terme de leur évaluation, selon les critères suivants

- 1) **Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets**
  - adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (cf. § 2),
  - adéquation aux recommandations de l'appel à projets (cf. § 3.5).
- 2) **Qualité scientifique et technique**
  - excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art,
  - caractère innovant, en termes d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant,
  - intégration des différents champs disciplinaires.
- 3) **Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination**
  - positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique,
  - faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes,
  - structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons,
  - qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur,
  - stratégie de valorisation des résultats du projet.
- 4) **Impact global du projet**
  - potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire,
  - intérêt pour la société, la santé publique...
  - lorsque la question se pose, approche des questions d'impact sur l'environnement,
  - actions de promotion de la culture et de la communication scientifique et technique
  - actions pour la diffusion des résultats scientifiques dans l'enseignement supérieur.
- 5) **Qualité du consortium**
  - niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes,
  - adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques,
  - complémentarité du partenariat,

- ouverture à de nouveaux acteurs,
- rôle actif du (des) partenaire(s) entreprise(s).

**6) Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet**

- réalisme du calendrier,
- adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre,
- adaptation et justification du montant de l'aide demandée,
- adaptation des coûts de coordination,
- justification des moyens en personnels,
- justification des moyens en personnels non permanents (stage, , post-docs),
- évaluation du montant des investissements et achats d'équipement,
- évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...).

**3.4. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le comité de pilotage du programme effectuera le classement final des propositions proposées par le comité d'évaluation. Les principaux éléments de discussion à partir desquels le comité de pilotage élaborera son classement sont les suivants :

- Participation du projet à la stratégie du programme,
- Qualité scientifique du projet,
- Adéquation de la méthodologie aux objectifs du projet,
- Crédibilité de la valorisation annoncée.

**3.5. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

Tout écart à ces recommandations n'est pas pénalisant mais doit être explicitement justifié. Le comité d'évaluation jugera de la pertinence de l'écart par rapport aux recommandations.

**RECOMMANDATION CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS**

- Les propositions de projets veilleront à un équilibre entre personnels permanents et personnels temporaires, comme indiqué en §4.
- Le financement de chaque post-doctorant ne devrait pas être inférieur à une durée de 12 mois.
- Le coordinateur du projet s'engage à consacrer au moins un tiers de son temps de recherche au projet (4 personnes.mois).

**RECOMMANDATION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT ANR**

- Dans le cadre du présent appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets qui justifient de financements de l'ANR pour des montants compris entre 30 k€ et 450 k€. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être retenus pour des montants de financements inférieurs ou supérieurs.

#### RECOMMANDATION CONCERNANT LES PROJETS « SUITE »

- Les propositions de projets s'inscrivant dans la continuité de projet(s) antérieur(s) déjà financés par l'ANR devront donner un bilan détaillé des résultats obtenus et décrire clairement les nouvelles problématiques posées et les nouveaux objectifs fixés.

#### RECOMMANDATION CONCERNANT LES PROJETS INCLUANT DES PARTENAIRES ETRANGERS SANS ACCORD BILATERAL ENTRE L'ANR ET UNE AGENCE DE FINANCEMENT ETRANGERE SUR LE CHAMP THEMATIQUE DU PROJET

Le partenaire étranger devra assurer son propre financement et expliciter dans la proposition scientifique et technique :

- Si les activités sont réalisées sur fonds propres.
- Si le partenaire étranger a déjà un financement national en cours sur sa contribution au projet.
- Ou sinon indiquer s'il a demandé un financement national pour la participation au projet en envoyant la même proposition scientifique à un organisme de financement dans son pays. Dans ce cas fournir les coordonnées complètes de l'organisme de financement ainsi que le nom, fonction, courriel, téléphone du responsable programme dans son pays.

#### RECOMMANDATION CONCERNANT LES ACTIONS DE CULTURE ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Les actions de culture et communication scientifique et technique sont éligibles, mais elles doivent montrer clairement un lien avec le projet et afficher un objectif d'impact ambitieux, en spécifiant des publics spécifiques (exemples : médias, jeunesse, actifs, professionnels de l'enseignement, etc.). Il est recommandé d'associer, pour la conception du projet, des professionnels de la communication/médiation scientifique à ces actions (direction de communication des organismes de recherche et entreprises, opérateurs de culture scientifique, etc.). Le budget à consacrer à ces tâches ne devrait pas excéder 8 à 10% du montant d'aide demandé.
- Ces actions intégrées aux projets de recherche seront évaluées comme un élément d'impact global du projet (critère n°4, ci-dessus).
- Pour plus d'information, sur l'intégration des actions de culture et communication scientifique, il est recommandé de consulter la page web de l'ANR sur le sujet.

#### RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- La contribution d'un projet au contenu des formations de l'enseignement supérieur peut renforcer l'impact d'un projet. Il s'agit notamment de soutenir l'intégration de thématiques de recherche actuelles dans les enseignements. Les projets financés par l'ANR peuvent intégrer ce type de démarche dans leur programme de travail. Les actions proposées en faveur de l'enseignement supérieur doivent avoir un lien direct avec le contenu du projet. Les actions peuvent être de diverses natures (construction de sites web,

conception et développement d'outils pédagogiques originaux basés sur du matériel de recherche, cycles de conférences pédagogiques, etc.). Le budget consacré à ces tâches ne devrait pas excéder 8 à 10% du montant de l'aide demandée.

- Ces actions intégrées au projet de recherche seront évaluées comme un élément d'impact global du projet (critère n°4, ci-dessus).

#### **4. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LE FINANCEMENT**

Ce chapitre vient en complément des dispositions générales énoncées au §6.1

##### CONDITIONS POUR LE FINANCEMENT DE PERSONNELS TEMPORAIRES

Pour ce programme, des personnels temporaires (stagiaires, post-docs, CDD, intérim, ...) pourront être affectés au projet. Sauf cas particulier, pour l'ensemble du projet, l'effort correspondant (en personnes.mois) donnant lieu à un financement de l'ANR ne devra pas être supérieur à 50 % de l'effort total engagé sur le projet.

##### RECRUTEMENT DE DOCTORANTS

L'ANR ne financera pas de doctorants dans ce programme.

##### AUTRES CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Le financement des prestataires de service ne peut excéder 50% du montant de l'aide demandée.
- Le financement des frais de missions ne peut, sauf exception scientifiquement justifiée, excéder 25% de l'aide demandée.

##### CONDITIONS LIEES AU(X) CO-FINANCEMENT(S)

Pas de condition.

## **5. MODALITES DE SOUMISSION**

### **5.1. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION**

Le dossier de soumission devra comporter, hors annexe éventuelle, l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique de la proposition de projet. Il devra être complet au moment de la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées p. 2 du présent appel à projets.

#### **IMPORTANT**

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées p. 2 du présent appel à projets.

Le dossier de soumission complet est constitué de deux documents devant être intégralement renseignés :

- a) Le « document administratif et financier », de la proposition de projet. Il est généré par le site de soumission après remplissage en ligne des informations demandées.
- b) Le « document scientifique » est la description scientifique et technique de la proposition de projet. Ce document à compléter est disponible sous format Word sur le site de l'ANR à la page dédiée à l'appel à projets. Une fois complété, ce document est à déposer dans l'onglet « Document scientifique » sur le site de soumission. Ce document ne doit pas dépasser 40 pages dans la mise en page et la typographie fournies par l'ANR.

Il est possible de produire une description scientifique et technique de la proposition de projet en anglais.. Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.

### **5.2. PROCÉDURE DE SOUMISSION**

1) SOUMISSION EN LIGNE SUR LE SITE DEDIE ACCESSIBLE A PARTIR DU SITE DE L'ANR A L'ADRESSE INDIQUEE EN PAGE 1, impérativement :

- avant la date indiquée en page 1,
- liens disponibles à compter du 23/01/2012 sur la page de publication de l'appel à projets sur le site de l'ANR.

**La proposition de projet pourra être modifiée jusqu'à la clôture de l'appel à projets.**

Seules les informations présentes sur le site de soumission au moment de la clôture de l'appel à projets seront prises en compte.

TOUT DOSSIER CONTENANT UN DOCUMENT SCIENTIFIQUE ET UNE DEMANDE D'AIDE NON NULLE A LA CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS SERA CONSIDERE COMME SOUMIS, DANS CE CAS UN ACCUSE DE RECEPTION SOUS FORME ELECTRONIQUE SERA ENVOYE AU COORDINATEUR.

2) TRANSMISSION SOUS FORME SCANNÉE (format PDF) du document administratif et financier.

Ce document est généré par le site de soumission après remplissage en ligne des informations.

Ce document est à télécharger depuis le site de soumission, à imprimer, à signer par tous les partenaires puis il devra être scanné (format PDF) et déposé sur le site de soumission de l'ANR par le coordinateur du projet au plus tard à la date indiquée en page 2

Il est rappelé que, pour chaque partenaire organisme public ou fondation de recherche, le responsable scientifique et technique ainsi que le directeur du laboratoire ou de l'unité d'accueil **doivent signer** le document administratif et financier. Pour les autres partenaires, seul le représentant légal **doit signer** ce document.

### **5.3. CONSEILS POUR LA SOUMISSION**

Il est fortement conseillé :

- De ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel pour soumettre sa proposition de projet.
- De commencer la saisie en ligne des données administratives et financières au plus tard une semaine avant la clôture de l'appel à projets. Pour information, voici une liste non exhaustive des informations à donner :
  - nom complet, sigle et catégorie du partenaire,
  - base de calcul pour l'assiette de l'aide,
  - appartenance à un institut Carnot,
  - pour un laboratoire d'organisme public de recherche : type et numéro d'unité, tutelles gestionnaire et hébergeante,
  - pour une entreprise : le numéro de SIRET et les effectifs (pour les PME),
  - l'adresse de localisation des travaux,
  - demande financière : coût HT par mois des personnels permanents et non permanents, taux d'environnement.
- D'enregistrer les informations saisies sur le site de soumission avant de quitter chaque page ;
- De consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée p. 2, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement (guide d'utilisation du site de soumission, guide d'établissement des budgets, glossaire, FAQ...);

- De contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à(aux) (l')adresse(s) mentionnées p. 2 du présent appel à projets.

#### **5.4. MODALITÉS DE SOUMISSION PARTICULIÈRES POUR LA DEMANDE DE LABELLISATION PAR UN PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ<sup>6</sup>**

La demande de labellisation du projet par un ou plusieurs pôles de compétitivité s'effectue à partir du site de soumission selon la procédure suivante :

- Au moment de la soumission de la proposition de projet, le partenaire peut indiquer dans l'onglet dédié aux pôles son intention de demander la labellisation auprès d'un ou de plusieurs pôles.
- Dès lors, un formulaire de demande de labellisation pré-rempli, est généré de façon automatique.
- Une alerte courriel est envoyée au(x) pôle(s) concerné(s) qui devra alors télécharger le formulaire depuis le site de soumission.
- Une fois complété, daté et signé, le pôle devra déposer le document scanné (format PDF) sur le site de soumission dans un délai de deux mois après la clôture de l'appel à projets.

Il est demandé aux partenaires du projet de prendre contact avec le pôle parallèlement à la démarche de soumission de la proposition de projet.

---

<sup>6</sup> Voir dispositions complémentaires relatives aux pôles au § 6.3

## 6. DISPOSITIONS GENERALES ET DEFINITIONS

### 6.1. FINANCEMENT DE L'ANR

#### MODE DE FINANCEMENT

Le financement attribué par l'ANR à chaque partenaire sera apporté sous forme d'une aide non remboursable, selon les dispositions du « Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR », disponible sur le site internet de l'ANR<sup>7</sup>.

Seuls pourront être bénéficiaires des aides de l'ANR les partenaires résidant en France, les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ou, les institutions françaises implantées à l'étranger. La participation de partenaires étrangers est néanmoins possible dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

#### IMPORTANT

L'ANR n'attribuera pas d'aide d'un montant inférieur à 15 000 € à un partenaire d'un projet.

#### TAUX D'AIDE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises<sup>8</sup>, les taux maximum d'aide de l'ANR pour cet appel à projets sont les suivants :

Dénomination	Taux maximum d'aide pour les PME	Taux maximum d'aide pour les entreprises autres que PME
Recherche fondamentale <sup>9</sup>	45 % des dépenses éligibles	30 % des dépenses éligibles

(\*) Pour les projets ne faisant pas appel à une coopération effective entre une entreprise et un organisme de recherche, ce taux maximum est de 35 %.

Il y a collaboration effective entre une entreprise et un organisme de recherche lorsque l'organisme de recherche supporte au moins 10 % des coûts entrant dans l'assiette de l'aide et qu'il a le droit de publier les résultats des projets de recherche, dans la mesure où ces résultats sont issus de recherches qu'il a lui-même effectuées.

<sup>7</sup><http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/reglement-modalites-attribution-aide.pdf>

<sup>8</sup> Voir définitions relatives aux structures au § 6.6.

<sup>9</sup> Voir définitions des catégories de recherche au § 6.4.

**IMPORTANT**

L'effet d'incitation<sup>10</sup> d'une aide de l'ANR à une entreprise autre que PME devra être établi. En conséquence, les entreprises autres que PME sélectionnées dans le cadre du présent appel à projets seront sollicitées, pendant la phase de finalisation des dossiers administratifs et financiers, pour fournir les éléments d'appréciation nécessaires.

## **6.2. OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES**

### ACCORDS DE CONSORTIUM

Pour les projets partenariaux organisme de recherche/entreprise<sup>11</sup> les partenaires devront conclure, sous l'égide du coordinateur du projet, un accord précisant :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet.

Ces accords permettront de déterminer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (appelé ci-après « l'encadrement »).

L'absence d'aide indirecte est présumée si l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- le bénéficiaire soumis à l'encadrement supporte l'intégralité des coûts du projet ;
- dans le cas de résultats non protégeables par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire peut diffuser largement ses résultats ;
- dans le cas d'un résultat protégeable par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire en conserve la propriété
- le bénéficiaire soumis à l'encadrement qui exploite un résultat développé par un organisme de recherche bénéficiaire verse à cet organisme une rémunération équivalente aux conditions du marché.

Le coordinateur du projet transmettra une copie de cet accord à l'ANR ainsi qu'une attestation signée des partenaires attestant de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement ainsi qu'avec la(les) convention(s) définissant les modalités d'exécution et de financement du projet. **Cette transmission interviendra dans le délai maximum de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur des actes attributifs d'aide.**

<sup>10</sup> Voir définition de l'effet d'incitation au § 6.7

<sup>11</sup> Voir définition au § 6.4.

L'attestation devra donc certifier soit que l'accord remplit l'une des conditions énumérées ci-dessus, soit que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de la participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet. A défaut, l'accord pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée par l'ANR.

#### SUIVI SCIENTIFIQUE DES PROJETS

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique par l'ANR durant leur durée d'exécution, et ce jusqu'à un an après leur fin. Le suivi scientifique comprend :

- des comptes rendus d'avancement intermédiaires (2 ou 3 suivant la durée du projet),
- un compte rendu de fin de projet,
- la collecte d'éléments d'impact du projet,
- la participation à au moins une revue intermédiaire de projet,
- la participation aux colloques thématiques organisés par l'ANR (une ou deux participations).

Les propositions de projet devront prendre en compte la charge correspondante dans leur programme de travail et dans le devis du projet.

#### RESPONSABILITE MORALE

Le financement d'un projet par l'ANR ne libère pas les partenaires du projet de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

Le coordinateur s'engage au nom de l'ensemble des partenaires à tenir informée l'ANR de tout changement susceptible de modifier le contenu, le partenariat et le calendrier de réalisation de la proposition de projet entre le dépôt du projet et la publication de la liste des projets sélectionnés.

### **6.3. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### POLES DE COMPETITIVITE<sup>12</sup>

Les partenaires d'une proposition de projet ont la possibilité de le faire labelliser par un ou plusieurs pôles de compétitivité. La procédure de labellisation d'un projet constitue un acte de reconnaissance par un pôle de l'intérêt de ce projet par rapport aux axes stratégiques du pôle.

La demande de labellisation du projet imposant une mise à disposition du pôle des informations stratégiques, scientifiques et financières, le partenaire à l'initiative de cette démarche est invité à recueillir au préalable l'accord des autres partenaires du projet. Dans le cadre du processus de sélection de l'ANR, le label pôle est une information portée à la connaissance des membres du comité de pilotage.

<sup>12</sup> Cf. § 6.6 la définition d'un pôle de compétitivité

Si le projet est financé par l'ANR, les partenaires s'engagent à transmettre au pôle de compétitivité les rapports intermédiaires et finaux du projet. L'ANR se réserve la possibilité d'inviter des représentants du pôle de compétitivité à toute revue de projet ou opérations de suivi des projets.

Les partenaires d'un projet retenu, bénéficiant d'un label<sup>13</sup> pourront se voir attribuer par l'ANR un complément de financement, si ces partenaires sont situés dans la ou les région(s) du ou des pôle(s) concerné(s) **et si le projet est en partenariat public privé c'est-à-dire avec au moins un organisme de recherche et une entreprise dans le consortium.**

Si le partenaire est une entreprise, ce complément de financement vient abonder l'aide initiale au projet.

Si le partenaire est un laboratoire public de recherche ou une personne morale non soumise aux règles de l'encadrement communautaire, ce financement complémentaire doit être affecté à des dépenses qui relèvent de l'activité du pôle de compétitivité (animation, veille technologique, ingénierie de projet...)<sup>14</sup>.

#### CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Les dépenses engagées par les entreprises pour financer des opérations de recherche peuvent être éligibles au crédit impôt recherche (CIR) cf. article 244 quater B du code général des impôts.

Pour les projets retenus par l'ANR le crédit d'impôt peut être attribué, pour les entreprises, en complément de la subvention sur la base de la part non subventionnée du budget de l'opération de recherche.

Un avis préalable sur l'éligibilité de l'opération au CIR, peut être obtenu en déposant une demande de rescrit fiscal (entente préalable) à l'Agence Nationale de la Recherche (cf. article L80B3 bis du livre des procédures fiscales). Pour bénéficier de cette disposition, les entreprises doivent choisir le dispositif visé par l'article 3bis de l'article L80B (cf. paragraphe 1 du formulaire de demande disponible à l'adresse ci-dessous):

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/CIR>

Les agents qui examinent les demandes d'appréciation des dossiers CIR sont tenus au secret professionnel au même titre que les agents de l'administration fiscale dans les conditions prévues à l'article L103 du livre des procédures fiscales.

<sup>13</sup> Un projet peut être labellisé par plusieurs pôles ; dans ce cas, le périmètre géographique pris en compte sera celui couvert par l'ensemble des pôles qui ont labellisé le projet.

<sup>14</sup> Pour connaître les conditions d'attribution et d'utilisation du complément de financement, cf. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/parteneriats-public-privé/poles-de-competitivite/regles-de-calcul-et-d-utilisation-du-complement-lie-au-label/>

#### **6.4. DÉFINITIONS RELATIVES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE RECHERCHE**

Ces définitions figurent dans l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation<sup>15</sup>. On entend par :

**Recherche fondamentale**, « des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris essentiellement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou de faits observables, sans qu'aucune application ou utilisation pratiques ne soient directement prévues ».

**Recherche industrielle**, « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes, nécessaire à la recherche industrielle, notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes visés [dans la définition du développement expérimental] [...] ci-après ».

**Développement expérimental**, « l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et de techniques scientifiques, technologiques, commerciales et autres existantes en vue de produire des projets, des dispositifs ou des dessins pour la conception de produits, de procédés ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés. Il peut s'agir notamment d'autres activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Ces activités peuvent porter sur la production d'ébauches, de dessins, de plans et d'autres documents, à condition qu'ils ne soient pas destinés à un usage commercial.

La création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables relève du développement expérimental lorsque le prototype est nécessairement le produit fini commercial et lorsqu'il est trop onéreux à produire pour être utilisé uniquement à des fins de démonstration et de validation. En cas d'usage commercial ultérieur de projets de démonstration ou de projets pilotes, toute recette provenant d'un tel usage doit être déduite des coûts admissibles.

La production expérimentale et les essais de produits, de procédés et de services peuvent également bénéficier d'une aide, à condition qu'ils ne puissent être utilisés ou transformés en vue d'une utilisation dans des applications industrielles ou commerciales.

Le développement expérimental ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques apportés à des produits, lignes de production, procédés de fabrication, services existants et autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations ».

---

<sup>15</sup> Cf. JOUE 30/12/2006 C323/9-10

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>

## **6.5. DÉFINITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DES PROJETS**

Pour chaque projet, un **partenaire coordinateur** unique est désigné et chacun des autres **partenaires** désigne un **responsable scientifique et technique**.

**Coordinateur** : personne responsable de la coordination scientifique et technique du projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de l'ANR. Le partenaire auquel appartient le coordinateur est appelé partenaire coordinateur.

**Partenaire** : unité d'un organisme de recherche, entreprise (voir les définitions relatives aux structures au §6.6) ou autre personne morale.

**Partenaire coordinateur** : partenaire d'appartenance du coordinateur.

**Responsable scientifique et technique** : il est pour chaque partenaire l'interlocuteur privilégié du coordinateur et est responsable de la production des livrables du partenaire.

**Projet partenarial organisme de recherche / entreprise** : projet de recherche pour lequel au moins un des partenaires est une entreprise, et au moins un des partenaires appartient à un organisme de recherche (cf. définitions au § 6.6 de ce document).

## **6.6. DÉFINITIONS RELATIVES AUX STRUCTURES**

**Organisme de recherche** : entité, telle qu'une université ou un institut de recherche, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche fondamentale ou de recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ; les entreprises qui peuvent exercer une influence sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou de membre, ne bénéficient d'aucun accès privilégié à ses capacités de recherche ou aux résultats qu'elle produit<sup>16</sup>.

Les centres techniques, les associations et les fondations, sauf exception dûment motivée, sont considérés comme des organismes de recherche.

**Entreprise** : toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. On entend par activité économique toute activité consistant à offrir des biens et/ou des services sur un marché donné<sup>16</sup>. Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale, ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les

<sup>16</sup> Cf. Encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation, JOUE 30/12/2006 C323/9-11 (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>)

sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique<sup>17</sup>.

**Petite et moyenne entreprise (PME) :** une entreprise répondant à la définition d'une PME de la Commission Européenne<sup>17</sup>. Notamment, est une PME une entreprise autonome comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€.

**Pôle de compétitivité :** un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s)<sup>18</sup>.

## **6.7. AUTRES DÉFINITIONS**

**Effet d'incitation :** Avoir un effet d'incitation signifie, aux termes des dispositions communautaires, que l'aide doit amener le bénéficiaire à intensifier ses activités de R & D : elle doit avoir comme incidence d'accroître la taille, la portée, le budget ou le rythme des activités de R & D. L'analyse de l'effet d'incitation reposera sur une comparaison de la situation avec et sans octroi d'aide, à partir des réponses à un questionnaire qui sera transmis à l'entreprise. Divers indicateurs pourront, à cet égard, être utilisés : coût total du projet, effectifs de R & D affectés au projet, ampleur du projet, degré de risque, augmentation du risque des travaux, augmentation des dépenses de R & D dans l'entreprise, ...

**Temps de travail des enseignants-chercheurs :** le pourcentage de temps de travail des enseignants-chercheurs repose sur le temps de recherche (considéré à 100%). Ainsi un enseignant-chercheur qui consacre la totalité de son temps de recherche à un projet pendant un an sera considéré comme participant à hauteur de 12 personnes.mois. Cependant, pour le calcul du coût complet, son salaire sera compté à 50%.

---

<sup>17</sup> Cf. Guide de la Commission Européenne du 1er janvier 2005 concernant la définition des petites et moyennes entreprises.

[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/sme\\_definition/sme\\_user\\_guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf) .

<sup>18</sup> Cf. <http://competitivite.gouv.fr/>